PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

Un Roubaisien ignorant. — Il faudrait connaître exactement les paroles prononcées pour savoir si elles constituent diffamation ; d'un autre côté que faisait le failli dans ce lieu de distraction? Y faisait-il de grosses dépenses ? Il y aurait là encore matière à circonstances atténuantes.

Un père de famille. — C'est là une question d'ordre intime, expliquez-vous une bonne fois avec votre femme et évitez des résolutions extrêmes dont vos enfants et vous serez les premiers à souffrir. Les motifs que vous indiquez seraient insuffisants, on y verrait une difficulté d'ordre intérieur.

Un vieux Républicain de Mons-en-Barœul. — Il est évident que tout électeur doit voter dans la section de son domicile, il peut cependant se faire inscrire dans une autre section s'il y est contribuable, mais ce droit n'appartient qu'au propriétaire et non à son fils ou à son beau-fils, à moins qu'ils ne soient tous propriétaires de cette propriété et qu'ils soient restés dans l'indivision.

Un vieux Républicain I. H. D. R., lecteur du journal le « Progrès » depuis sa fondation. — La prescription en matière de dette est de trente ans, après lesquels le débiteur peut refuser paiement, s'il sait ne pas avoir payé, il commet une mauvaise action. Quant aux intérêts, on ne peut jamais les réclamer pour une durée supérieure à cinq ans.

Un estropié à Dechy. — Pour qu'une voiture soit imposable, il suffit qu'elle soit suspendue et qu'elle soit destinée au transport des personnes. Vous avez été imposé à demi-taxe, nous ne pensons pas que vous ayez beaucoup de chance de vous faire dégrever car la demi-taxe n'est applicable qu'aux voitures servant au service de l'agriculture ou d'une profession donnant naissance au droit de patente. Les professions libérales ne jouissent pas de cette faveur. Vous pourriez essayer d'obtenir une demande en remise pour cause d'indigence, il vous faudrait alors vous adresser à M. le Préfet du Nord en lui expliquant votre situation.

Un fervent du « Progrès du Nord ». — L'accident dont vous nous parlez est un accident tout ordinaire; vous aurez à vous adresser au tribunal civil de votre chef-lieu, de façon : 1° à prouver que l'accident survenu est dû à une imprudence ou à une faute de la compagnie ou de ses employés; 2° à établir les conséquences de cet accident ; 3° à évaluer le dommage qui en résulte pour vous et à demander au tribunal de vous allouer soit une somme, soit une rente annuelle. C'est là une grosse affaire, si vous êtes sans grandes ressources vous feriez bien de demander l'assistance judiciaire. Nous ne pouvons vous dire ce qui vous sera alloué car il n'y a qu'en matière accident de travail que la réparation soit forfaitaire ; dans tous les autres cas elle dépend de l'appréciation des tribunaux appréciateurs du fait. Il est évident toutefois que l'indemnité doit représenter au moins la totalité du dommage causé.

A. B. 107. — 1° Les portes qui ne servent qu'à des communications intérieures ne sont pas imposées, au contraire, est imposable toute porte qui donne accès à la maison, alors même que cet accès serait indirect, comme la porte d'une cour ou d'un jardin qu'il faut traverser pour avoir accès à la maison. Dans les bâtiments ruraux, il faut distinguer : les ouvertures des bâtiments consacrés à l'exploitation sont dispensées ; 2° L'acheteur ne doit payer les contributions que du moment où il est devenu propriétaire, si son auteur est solvable, qu'il paye le tout et qu'il se fasse rembourser par lui ; 3° Ne regarde pas le droit usuel transmis à qui de droit pour réponse ultérieure.

Un lecteur assidu du « Progrès ». — Votre créancière peut céder sa créance, mais les termes de remboursement consentis demeurent les mêmes, régulièrement cette cession devrait vous être signifiée par huissier, mais il y aurait là des frais qui ne vous serviraient à rien. Payez donc au cessionnaire de votre créancière, mais sur chaque reçu faites inscrire à valoir sur la somme due à la dite créancière, et faites ajouter reste due la somme de. Il est évident que si la signification vous était faite, vous n'auriez plus qu'à payer dans les conditions normales, aux termes convenus.

E. L. 208. — Les vérificateurs des poids et mesures se subdivisent en vérificateurs en chef, vérificateurs et vérificateurs-adjoints. Les vérificateurs sont répartis en cinq classes, ils se recrutent parmi les vérificateurs-adjoints ayant au moins deux ans de service ; ceux-ci sont nommés après un concours. Ces derniers ont 1.500 francs d'appointements plus une indemnité de déplacement fixée pour chaque bureau par décision ministérielle ; les vérificateurs titulaires ont, suivant leurs classes, de 1.800 à 3.000 francs et une indemnité de déplacement ; les vérificateurs en chef ont un traitement variant de 4 à 5.800 francs et *une indemnité de 2.000 francs pour frais de bureau et de tournées.*

Maître D.

Hygiène et Médecine

L. E. A. P., lecteur assidu à Hénin-Liétard. — Impossible de donner des adresses, cela aurait l'air d'une réclame.

Docteur Gnao.

DOCUMENTS
du Tribunal de Commerce de Lille

SOCIÉTÉS

Par acte reçu par Me Mabille de Poncheville, notaire à Lille, le 18 janvier 1908, il est formé une Société en commandite par actions, sous la dénomination de : « Société Etablissement F. M. », et sous la signature sociale « Fernand Monrocher et Compagnie », pour l'industrie et le commerce de cycles et automobiles. Le siège est à Lille, rue Roland, 19-21 ; durée: 30 ans ; capital actions, 60.000 fr.

Par acte sous seing privé en date du 13 février 1908, la Société « Bœuf et Leblond », dont le siège est actuellement à Lille, rue Léon-Gambetta, 10, pour le courtage des grains, graines, etc., est dissoute à compter de ce jour, 13 février 1908, M. Wannebroucq, comptable à Lille, est nommé liquidateur avec tous pouvoirs.

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 1908, la durée de la Société « Renault-Pellerie, Barbet-Massin et Compagnie », dont le siège est à Paris, rue Saint-Fiacre, 3, avec succursale à Lille, rue de Paris, 131, est prorogée de 20 années, à compter du 1er novembre 1908.

Par acte reçu par Me Mathias, notaire à Wavrin, le 26 février 1908, il est apporté modifications aux statuts de la Société anonyme dénommée : « Sucrerie-Raffinerie de Ripiceni (Roumanie) », dont le siège est à Lille, rue Alexandre-Leleux, 10, au capital de 3.500.000 francs ; elle prend, entre autres modifications, la dénomination de « Société anonyme d'exploitations industrielles et agricoles ».

RÉUNIONS
de liquidations judiciaires et de faillites

Le 10 mars 1908, à 12 heures 1, première affirmation des créances du sieur Edouard Ricaud, fabricant de couvre-pieds à Lille. — Juge-commissaire, M. Ovigneur, liquidateur, M. Debouvry.

Le 10 mars 1908, à 12 heures 3/4, deuxième affirmation des créances du sieur Arthur Lernould, ex-banquier à Lille. — Juge-commissaire, M. Baudon ; syndic, M. Debouvry.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Le 6 mars 1908, du sieur Eugène Noyelles-Brachet, négociant, ci-devant à Mons-en-Barœul, route de Roubaix, 113 bis, actuellement à Marquise. — Juge-commissaire, M. Bal ; syndic, M. Corset.

Le 6 mars 1908, de dame Marthe Empis, négociante à Lille, ci-devant rue des Guinguettes, 31, actuellement rue Traversière, 22. — Juge-commissaire, M. Danel ; syndic, M. Debouvry.

CHEMINS DE FER

Publications éditées par la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. — En vente: 1° dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie : livret-guide-horaire P.-L.-M., 0 fr. 50 ; 2° dans les bibliothèques des principales gares ; la carte-itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours, 0 fr. 25 ; les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. : la Corse (édité en français), 0 fr. 25 ; le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande), 0 fr. 50 ; l'Auvergne (éditée en français), 0 fr. 50 ; album de vues du réseau P.-L.-M., 0 fr. 50 ; album Côte d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie avec 10 cartes postales), 0 fr. 50 ; album banlieue de Paris, 0 fr. 25 ; album itinéraire illustré Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais, 0 fr. 50 ; id., Paris-Lyon-Marseille-la Côte d'Azur, id., 0 fr. 50 ; id., Paris-Mont-Blanc, id., 0 fr. 50 ; album Mont-Cenis, 1 fr. ; dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) : Savoie-Dauphiné, 1 fr. ; Dauphiné-Savoie, 1 fr. ; Alpes, Côte d'Azur, 1 fr. ; Provence-Cévennes, 1 fr. ; pochette de 25 cartes postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.), 1 fr.

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le livret-guide-horaire P.-L.-M., de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'album Mont-Cenis et pour chacun des dépliants-cartes, de 0 fr. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50, de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

BOURSE DE LILLE
Du 10 Mars 1908

La *tendance générale du marché semble meilleure*, les échanges en valeurs charbonnières sont plus actifs et s'effectuent à des cours plus soutenus.

Aniche très discuté à 1540. Anzin, contrairement aux séances précédentes est demandé à 6.500. Bruay enregistre une hausse de 2 fr. à 875, le 10e à 88. Bully en meilleure orientation à 4.780, par contre le 50e revient à 95 fr. Carvin fermement tenu à 2040. Courrières reste demandé à 2565. Dourges en légère augmentation à 310. Le 10e Drocourt progresse à 464. Escarpelle *toujours* peu travaillé à 935. Flines se maintient bien à 88. Lens se montre beaucoup mieux disposé à 828, le 10e remonte à 82,75.

Liévin enregistre un nouveau progrès à 4120, par contre la coupure est moins partagée à 138,50. Ligny se consolide à 615 avant d'aller plus loin. Le groupe Marles plus calme, la part 70 % assez fermement tenue à 3090, le 20e gagne une fraction à 154, la part 30 % en recul à 2300. Le 5e Meurchin reperd à 2745 le terrain gagné hier. Nord d'Alais revient à 215. Vicoigne bien tenu à 1300, le 10e s'avance à 130. Au groupe métallurgique, on traite Denain-Anzin plus aisément à 1275 fr.

BOURSE DE BRUXELLES
du 10 Mars 1908

Comptant. — Les affaires restent calmes et les dispositions généralement inchangées.

Les tramways en léger progrès, de même que les valeurs sidérurgiques, mais on ne parvient pas à maintenir les cours du début et la clôture se fait en baisse. Les actions Providence Russe A et B sont toujours en faveur et ont de nombreuses demandes aux cours cotés de 138 et 67.

Les charbonnages sont lourds. Les soumissions déposées aujourd'hui pour l'adjudication des chemins de fer de l'Etat se sont faites avec une baisse de 1 fr. 50 environ sur les prix de la dernière adjudication. De nombreuses soumissions anglaises et allemandes ont été déposées à des prix légèrement inférieurs à ceux de nos cotations.

Aux Zincs relevons la hausse de l'Asturienne à [illegible].

Glaceries inchangées.

Aux étrangères, les fonds industriels allemands et russes sont bien orientés, la Priv. Perm. Prohorow est en bonne tendance à 187.50.

Coupons payés sans Commission

Exécution d'ordres en Bourse de Paris, moyennant 1 fr. 56 par mille, tous frais compris.

Ordres en Bourse de Lille aux conditions officielles

Les ordres pour l'étranger étant exécutés par agents directs aux Bourses respectives, sont facturés aux conditions les plus réduites.

SCHNERB, FAVIER & Cie
5, Grande-Place. — LILLE

ORGANE DE LA MAISON :
LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
Paraissant le Dimanche
Abonnement : 2 francs par an

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Alexandre-Ubald PASSEBECQ

décédé à Lille, le 9 Mars 1908, dans sa soixante-troisième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le Jeudi 12 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse.

Inhumation au cimetière du Sud.

L'assemblée à la maison mortuaire, 28, rue Barthélemy-Delespaul, à neuf heures trois quarts.

Les Dames sont priées d'y assister.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits donne droit à un AVIS GRATIS dans le journal.

DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS

UN REMEDE qui ne compte que des **SUCCES**, car il est **SOUVERAIN** dans les affections de **l'ESTOMAC**, des **REINS**, dans la **CONSTIPATION** et tous les malaises, **MAUX DE TÊTE, ÉBLOUISSEMENTS, ÉCHAUFFEMENTS, AIGREURS**, etc., etc., qui en découlent.

LE SEUL LAXATIF qui ne donne jamais de coliques.

UN TRAITEMENT que l'on suit sans cesser ses occupations et qui ne coûte presque rien, puisque le prix de la boîte de 100 dragées n'est que de 1 fr.50 dans toutes les pharmacies (1 fr. 80 franco contre timbres ou mandat postal).

UN MÉDICAMENT facile à absorber, ce qui a sa valeur, *et qui a fait ses preuves dans* tous les pays. Son efficacité lui a valu les plus hautes récompenses aux Expositions.

Il est envoyé sur demande une notice avec des attestations émanant de malades guéris.

Exiger la bande de garantie avec le nom **J. DUBUS.**

Dépôt général : **Phie DUBUS**, rue des Arts, **LILLE.** 43887

CALENDRIER

Mercredi 11 Mars 1908 — 71e jour de l'année.

Soleil. — Lever à 6 h. 24 ; coucher à 5 h. 27

Lune. — Lever à 2 h. 44 ; coucher à 11 h. 26 matin.

9e jour de la lune.

La durée du jour est en augmentation de quatre minutes sur la veille.

Temps probable. — A éclaircies et à averses avec température voisine de la normale.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 10 Mars

Baromètre à 9 h du matin : 745m m6
Baisse depuis la veille, 5m/m5.
Température de l'air : + 7°1.
Températures extrêmes depuis 24 heures
Minima : + 2°, atteint hier matin à 6 heures.
Maxima : + 12°2 atteint hier à midi
Etat hygrométrique : 71.
Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 48.
Direction du vent : Ouest
Etat du ciel : Peu nuageux.
Baromètre à minuit : 750.

Mouvement du port de Dunkerque

ENTRÉES DU 9. — En relâche, g. fr. Marie-Louise, 80 tx, cap. Hars, phosphate, Leroy — Castiglia, vap. norv. Hengesund, 580 tx, cap. Hausen, oranges, Duchateau — Newcastle, vap. ang. Wychwood, 1234 tx, cap. Jones, charbon, Fayol — Buenos-Ayres, vap. ang. Montevidean, 1862 tx, cap. Hamilton, d-m, Seligman — Cardiff, vap. fr. Amiral-Courbet, [illegible] tx, cap. Madec, d-m, Ch. Reunis — Cardiff, vap. ang. [illegible], 1357 tx, cap. Wood, lège, Leroy — Londres, vap. ang. [illegible], 912 tx, cap. Rumsey, d-m, Morel — Nantes, vap. Charles, 487 tx, cap. [illegible], d-m, Leroy — La Pallice, v. Ville-de-Lorient, 1291 tx, cap. Evrard, d-m, Hecquet.

Du 10. — Newcastle, vap. Auguste-Leffer, 1270 tx, cap. Pedersen, lège, Duriau — Buenos-Ayres, vap. ang. Epsom, 2930 tx, cap. Cox, d-m, Morel.

Sorties du 9. — Hambourg, vap. Listrac, 144 tx, cap. Kerien, d-m, Hecquet.

BATELLERIE

Ascenseur et écluses des Fontinettes

Bélandres se dirigeant sur Dunkerque

Bél. Spitzbergh, pat. Spelle, charbon.

INDUSTRIE - COMMERCE

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 10 mars

DEPÊCHE DE 1 HEURE 15

	Cours du jour	Cours précéd.		Cours du jour	Cours précéd.		Cours du jour	Cours préc.
Colzas Lourds			**Avoines** Lourdes			**Alcools** Soutenus		
Cour.	81 50	82 .0	Cour.	17 55	17 60	Cour.	45 ..	44 75
Proch.	81 50	82 25	Proch.	17 75	17 75	Proch.	45 25	45 ..
4 mai	80 25	80 50	M. J.	18 ..	18 ..	4 mai	46 50	46 25
4 der.	79 50	80 25	4 mai	17 75	17 80	4 der.	41 75	41 50
Blés Calmes			J. A.	17 75	17 75	3 oct.	39 75	39 50
Cour.	22 25	22 25	**Lins** Lourds			Stock 17.175		
Proc.	22 50	22 50	Cour.	52 75	53 75	Circ. 325 p.		
M. J.	22 60	22 65	Proch.	51 50	52 75	**Sucres** Soutenus		
4 mai	22 40	22 55	4 mai	50 50	54 50	Cour.	30 50	30 50
J. A.	22 40	22 40	4 der.	50 50	50 75	Proc.	30 75	30 61
Seigles Calmes			**Farines** Lourdes			4 mai	31 25	31 12
Cour.	16 75	17 55	Cour.	30 10	30 30	J. A.	31 50	31 37
Proc.	16 75	17 75	Proch.	29 80	30 ..	4 oct.	29 12	29 12
M. J.	17 25	17 .5	M. J.	29 80	30 ..	Roux	27 25 à 27 75	
4 mai	17 ..	17 25	4 mai	29 85	29 95	Raf.	60 .. à 60 50	
J. A.	16 75	17 ..	J. A.	29 80	30 ..	Circ.	13.706 s.	

COURS DE CLOTURE

Colzas Lourds		**Seigles** Calmes		**Lins** Lourds		**Alcools** Calmes	
Cour.	81 ..	Cour.	16 80	Cour.	51 25	Cour.	45 ..
Proch.	81 ..	Proch.	16 75	Proch.	51 75	Proch.	45 25
4 prem.	.. ..	M. J.	17 25	4 pre.	.. ..	4 mai	46 50
4 mai	80 ..	4 mai	17 ..	4 mars	50 50	4 der.	41 50
4 dern.	79 50	J. A.	16 75	4 dern.	50 25	3 oct.	39 75
Blés Calmes		**Avoines** Calmes		**Farines** Calmes		**Sucres** Calmes	
Cour.	22 30	Cour.	17 50	Cour.	30 05	Cour.	30 37
Proch.	22 40	Proch.	17 85	Proch.	29 85	Proch.	30 50
M. J.	22 55	M. J.	17 90	M. J.	29 85	4 mai	31 ..
4 mai	22 50	4 mai	17 85	4 mai	30 ..	J. A.	31 12
J. A.	22 45	J. A.	17 75	J. A.	29 95	4 oct.	29 ..

DEPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 10 mars 1908.

Le Havre, 10 h. — Laines à terme. — Marché calme. Ventes 250 balles.

Courant 177 50, mai 165 », juillet 162 ».

Le Havre, 10 heures. — Cotons à terme. — Calme. — Ventes 950 balles.

Mars	72 3/4	Septembre	70 1/8
Avril	71 7/8	Octobre	68 1/2
Mai	71 3/4	Novembre	67 7/8
Juin	71 3/8	Décembre	67 3/8
Juillet	71 1/8	Janvier	67 1/8
Août	70 3/4	Février	67 »

Le Havre, 10 heures. — Cafés à terme. — Ventes 2.000 sacs.

Cotes inchangées.

Le Havre, midi. — Cotons disponibles. — Calmes — Ventes 50 balles.

Le Havre, midi. — Cafés disponibles : Calmes et soutenus. On a vendu 250 sacs Port-au-Prince très à 56,50.

Terme. — Inchangé sur la cote de ce matin.

On a vendu 2.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Le Havre, 3 heures. — Cafés à terme. — Ventes 2.000 sacs.

Cours inchangés.

Liverpool, 10 heures 45. — Cotons disponibles.— Bonnes demandes. Ventes prob. 8.000 balles. Import. 23.371.

Liverpool, 1 heure 20.— Cotons disponibles — Bonnes demandes. Ventes, 8.000 balles Amérique. Futurs. — Hausse 5 à 1 1/2 %.

Anvers. — Pétrole. — Ferme. — Disponible 22 » ; avril-mai 22 1/2.

Anvers.— Saindoux d'Amérique — Courant 96 1/2, mai 97 1/4. Marché soutenu.

Anvers. — Sucres bruts indig. — Soutenus. — Cote officielle : 88° dispon. export- nouv. cond. 25 7/8.

Anvers — Cote officielle — Blé Kansas n° 2, disponible 21 1/4, flottant 21 1/4. Blé Danube supérieur disponible 22 », flottant 22 » ; Blé Redwinter n° 2 disponible 22 », flottant 22 » ; Blé Kurrachée blanc disponible 20 3/4, flottant 20 3/4.

Londres — Céréales —Cargaisons arrivées » ; à vendre 3 Sucres bruts de betteraves courant 10 6 », dito mai 10 7 1/2. Tendance calme.

Hambourg. — Cafés. — Calmes. — Santos good average mai 33 », sept. 33 1/4.

Hambourg. — Pétrole. — Soutenu. — Dispon. 7,55 Rm.

Hambourg — Sucres : Courant 21.25, mai 21.45.

Brême. — Pétrole — Sout. — Disp. 7,55 Rm.

Magdebourg. —Sucres : Ferm. — Courant 21.15, mai 21.40

Amsterdam. — Pétrole : disp. 11,50 ; avril 11,60. Tendance ferme.

METAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 9 mars.

Cuivre. — Comptant £ 57.15 la tonne ; 144,37 les 100 kilos, hausse. — 3 mois £ 58,5 la tonne ; 145,62 les 100 kilos, hausse.

Etain (Détroits). — Comptant £ 134.15 la tonne; 336,87 les 100 kilos, hausse. — 3 mois £ 131,15 la tonne ; 329,37 les 100 kilos, hausse.

Plomb (Espagne). — Comptant £ 13,17/6 la tonne ; 34,68 les 100 kilos, hausse.

Zinc. — Comptant £ 20,17/6 la tonne ; 59,18 les 100 kilos, stationnaire.

Antimoine (Régulus). — 82,50 à 87,50, les 100 kilos, baisse.

BOURSE DE LILLE
DU 10 MARS 1908

Actions minières

MINES	10	9	7	4
Albi	....	1035	1000	1060
Aniche	1540	1540	1550	1540
Anzin	6800	6800	....	6700
Blanzy	....	1510	....	1505
Bruay	875	873	872	870
— (le 10e)	88	88	87 75	88
Bully-Grenay	4780	....	4760	4735
— 50e	95	95 75	96	95
Campagnac	....	....	....	444
Carvin (le 5e)	410	410	....	410
Carvin	2040	....	2040	2080
Clarence	210	214	210	208
Courrières	2565	2565	2560	2560
Crespin	70	71	71	72 75
Douchy	....	....	985	959
Dourges (100e)	310	309 50	308 50	307
Drocourt 1800	....	....	....	4680
— (10e)	461	460	455	455
Drocourt 3500	....	....	....	4650
— (10e)	464	460	455	456
Escarpelle	935	939	939	940
Ferfay	....	1750	1750	1749
Ferques	26	....	....	26
Flines-Raches	88	88	87	88 75
Lens act. ent.	828	825	826	828
— (10e)	82 75	82 50	82 90	83
Liévin	4120	4100	4021	4010
— (300e)	138 50	139	136	137
Ligny-lez-Aire	615	617	615	616
Marles 30 0/0	2300	....	2225	2230
— 70 0/0	3050	....	3060	3004
— 70e/e (20e)	154	151	153	153
Meurchin	....	....	....	14075
— (5e)	2745	2760	2745	2748
Nord d'Alais	215	215	....	215
Ostricourt	....	....	....	2000
Thivencelles	....	....	....	800
Vicoigne	1300	1300	1290	1290
— (20e)	130	129 75	128 75	130

ACTIONS

Sociétés diverses

Société générale du Touquet-Paris-Plage, 120,»».

OBLIGATIONS

Emprunts (Villes et Départements)

Tourcoing 1903, 465,»» ; Tourcoing 1908 (remb. en 30 ans), 465,»».

Eaux, Gaz, Transports

Gaz de Wazemmes, 4 %, 505,»».

Charbonnages

Aniche 1906, 510,»» ; Crespin-Nord (1re hypoth.), 445,»» ; Crespin-Nord (2e hypoth.), 425,»» ; Dourges 1907, 497,50 ; Drocourt 1894, 504,»» ; Escarpelle 1904 et 1907, 495,»» ; Flines-lez-Raches, 415,»» ; Marles 1906, 498,»».

BOURSE DE PARIS
DU 10 MARS 1908

3 0/0	97 50	Ville Paris	1865	533 ..
3 0/0 amort.	98 20	»	1869	538 ..
Banq. de France	4140 ..	»	1871	404 ..
Banque de Paris	1455 ..	» 1/4	1871	105 ..
Comp. d'escom.	680 ..	»	1875	541 75
Crédit Foncier	.... ..	»	1876	542 ..
Crédit Lyonnais	1192 ..	»	1892	356 50
Société Générale	667 ..	» 1/4	1892	99 50
Est	795 ..	»	1894-1896	368 75
Paris-L.-Médit.	1384 ..	» 1/4	»	97 50
Midi	1120 ..	» 2 0/0	1898	.... ..
Nord	1777 ..	» 1/4	1898	110 ..
Orléans	1386 ..	Métro 2 0/0	1899	407 ..
Ouest	839 ..	» 1/4	1899	106 ..
Transatlantique	238 ..	» 2 1/2	1904	446 ..
» act. prior.	241 ..	» 1/5	1904	88 75
Omnibus Paris	.... ..	» 2 3/4	1905	487 ..
Suez	4420 ..	» 1/4	1905	92 25
Espag. ext. 4 0/0	94 20	Foncières	1879	501 25
Italien 3 3/4 0/0	102 60	»	1883	425 ..
Japonais 1905	85 40	» 2.60 0/0	1885	462 ..
» 1907	100 05	» 5e	1885	97 50
Portugais 3 0/0	61 75	»	1895	463 ..
Banque Autrich.	165 ..	»	1903	491 ..
Banq. Ottomane	725 ..	Communal.	1879	470 ..
Nord d'Espagne	277 ..	»	1880	500 50
Tonkin 1896	78 15	»	1891	399 ..
Madagascar 97	.. ..	»	1892	445 ..
» 1903	90 50	»	1899	454 ..
Crédit Industr.	673 ..	»	1906	489 ..
Est Algérien	708 ..	Est anc.		431 50
Autriche 4 0/0	100 20	» nouv.		429 ..
Egypte Doman.	.... ..	P.-L.-M. anc.		446 ..
» Privilég.	101 20	» nouv.		438 ..
Hongrois 4 0/0	94 95	Midi anc.		439 ..

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dyle et Bacalan	520 ..	East Rand	[illegible]
Fives-Lille	419 ..	Ferreira	307 ..
Chargeurs réun.	532 ..	Goldfields	72 ..
Ville Marseille	406 50	Rand Mines	150 ..
Ville d'Amiens	118 ..	Robinson Deep	[illegible]
Ville Bordeaux	509 ..	Robinson Gold	206 ..
Ville de Lyon	104 50	Simmer	20 75
Banq. hypothéc.	569 ..	Transvaal Cons. Land	44 ..
» 3 0/0	425 ..	Village	87 50

Cours et Conférences

UNIVERSITÉ DE LILLE

Faculté des Lettres

Mercredi 11 mars 1908, à 4 heures du soir, à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours public de M. de Saint-Léger, professeur : Histoire de Lille et des Orléans au XIVe siècle. — 12e leçon. *Une Vendetta entre Lillois et Douaisiens en 1384.*

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

COURS DU MERCREDI

Arithmétique (jeunes filles) : Prof. Mlle Dambret, à 7 heures du soir, école Pasteur, place Philippe Lebon. — Sciences commerciales, économie, comptabilité, Haute Banque (jeunes gens) : Prof. M. Begnon, à 7 heures ½ du soir, ancienne Faculté des Sciences. — Anglais : Prof. M. P. Lahousse, à 7 heures du soir, rue des Poissonceaux. — Italien (dames) : Professeur M. L. Piccolati, à 7 heures ½ du soir, école boulevard de la Liberté, 97. — Espéranto (dames) : Pr. Mlle Bernard, à 8 heures du soir, place Philippe Lebon. — Espéranto (jeunes gens) : Prof. M. Baral, à 8 heures du soir, école de la rue des Poissonceaux. — Sténographie commerciale (méthode Duployé), cours supérieur (jeunes gens) : Prof. M. Hugodot, à 8 heures ½ du soir, rue des Poissonceaux. — Droit commercial : Prof. M. Delgove, avocat, à 8 h. ½ soir, r. d. Poissonceaux. — Piano (jeunes filles). Cours moyen : Prof. Mme Verschueren, à 8 heures du soir, ancienne Faculté des Sciences. — Clarinette et Saxophone : Prof. M. Bernard, à 6 heures ½ du soir, ancienne Faculté des Sciences. — Instruments de cuivre à embouchure : Prof. M. Bourelle, à 7 heures du soir, rue des Poissonceaux.

Groupe de Wazemmes

Cours de comptabilité (jeunes gens), Notions de banque et de commerce : Prof. M. L. Dubus-Delos, à 8 heures un quart du soir, école Baggio. — Cours de lecture à haute voix, diction et déclamation : Prof. M. Delahousse, à 7 heures du soir, école Baggio.

Groupe de Fives

Cours de comptabilité (jeunes gens) : Prof. M. Deswarte, comptable, à 8 heures du soir, ancienne Mairie de Fives, rue de Bouvines. — Cours de sténographie : Prof. M. Vasl, école Antoine Brasseur, rue Bourjembois.

Programme des Spectacles

Grand-Théâtre de Lille (Direction Viguier). — Jeudi 12 Mars : Messaline, opéra en 4 actes, avec le concours de Mme Doria.

Kursaal-Théâtre de Lille. — Tournée Gouverneur. — Mercredi 11 mars : La Dame de chez Maxim, pièce-vaudeville en 3 actes. Rideau à 8 h. 1/2.

Carmelli et cinéma t.l.jours, Galeries Lilloises 43848

Imp. du *Progrès du Nord*, rue de Béthune, 21, LILLE.

Le Gérant : Ch. LEBRUN.

COQUILLES LUCULLUS RIVOIRE ET CARRET

3562

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Paul LEFORT, Docteur en Droit, Avoué à Lille. (Successeur de Me Houzé)

Assistance judiciaire — Décision du 18 Juin 1907

Divorce

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille, le 29 Novembre 1907, enregistré et signifié.

A la requête de Mme Julie Deschepper, épouse du sieur Albert Davrain, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais de fait demeurant à Roubaix, rue d'Alger, cour Maillet, 1, où elle a été autorisée à résider.

Ayant pour avoué Me Lefort.

Contre le sieur Albert Davrain, emballeur, demeurant à Roubaix, rue de la Conférence, cour Vanderhaeghem, 10.

Il appert ;

Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux Davrain-Deschepper, au profit de la femme.

La présente insertion est faite conformément à l'article 247, § 3, du Code civil et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal civil de première instance de Lille, le 3 Mars 1908, enregistrée pour faire courir à l'égard du sieur Albert Davrain, le délai d'opposition au jugement.

Dressé par l'avoué soussigné : à Lille, le 10 Mars 1908.

44033 Signé : LEFORT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Faillite du sieur Charles GLINEUR, ancien cafetier et actuellement négociant en lingerie, 66, rue Saint-Etienne, à Lille.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de *Lille, salle des faillites*, le Lundi 16 Mars 1908, à 12 heures 1/2 de relevée, pour assister à la réunion des créanciers dudit sieur Charles GLINEUR.

Le but de la réunion est de consulter les créanciers tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination des syndics définitifs et procéder à l'élection d'un ou deux contrôleurs s'il y a lieu. 44039

ACHATS DIVERS

IMMEUBLES

On demande à acheter

dans le département et les départements voisins, propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, fermes, fabriques et industries diverses, usines, scieries, filatures, tissages, moulins, briqueteries, quincailleries, entreprises, constructions, installeries, transports, brasseries, distilleries, droguerie, couvres, pâtisseries, boulangeries, modes, nouveautés, chaussures, tailleurs, cafés, hôtels, restaurants, vins, spiritueux, épiceries, etc. Solution rapide pour trouver associés, commanditaires, unissements, capitaux pour sociétés. S'adresser à la

Banque d'Etudes

29, boulev. Magenta, Paris (29e année)

La plus importante maison de Paris. Mise en rapport directe entre l'offre et la demande, (Discrétion garantie). Etude des affaires sur place sans frais. 39.1

113

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

Dans la cuisine, elle avait une provision de coke pour deux jours. Elle en garnirait encore un réchaud.

Restait à clore la fenêtre hermétiquement et à rabattre complètement les grands rideaux.

Dans la salle à manger, elle prit le tapis vert de la table, un tapis *molletonné qui servirait sa cause.*

Elle ferma les persiennes, monta sur un escabeau, cloua, à droite et à gauche, la tenture lugubre.

Oh ! ces heurts, ces coups hésitants qui résonnaient dans le bois blanc de la fenêtre !... Ils lui firent froid jusque dans les os...

Cela ressemblait à des bruits de cercueil qu'on ferme.

Elle pâlit, regarda autour d'elle, effarée. Elle n'en pouvait plus.

Aurait-elle la force d'aller jusqu'au bout ? Il fallut un grand courage à cette frêle créature, pour arriver à cette préparation extrême.

Un jeu de revolver ne dure qu'une seconde. Mais ces agencements minutieux, lugubres, avec cette pensée, en même temps, que c'est la fin, la fin de tout... ces préparatifs qui duraient depuis dix minutes, lui mollissaient les jambes et affolaient son cerveau.

Une nouvelle fois, elle se remonta avec un peu de champagne.

Peu à peu l'air se trouva intercepté.

Déjà, les parfums des fleurs et des essences la fatiguaient.

Le rose des pommettes s'accentuait.

Sa tête s'alourdissait.

Cependant, Léa avait toute sa présence d'esprit.

Sa pensée restait inactive.

Aucun de ses mouvements n'était irréfléchi. Il ne lui restait qu'à allumer. Le gaz mortel monterait... envahirait le salon clos... remplacerait l'air...

Ce ne serait pas long.

Elle se dirigea à la cuisine et apporta le second réchaud meurtrier.

Résolue, elle n'éprouva aucune hésitation.

Elle n'avait plus qu'à frotter une allumette *et à présenter* la flamme aux brindilles goudronnées.

A la dernière minute, le souvenir de Léonce revint.

Ce ne fut pas pour l'amollir.

— Il m'a écrit deux fois, se dit-elle, il se peut qu'un jour ou l'autre il se présente ici... Je puis lui éviter cela.

Sur une première enveloppe, de grand format, elle écrivit :

» Pour la concierge. »

Sur une seconde, plus petite, qu'elle glisserait dans la première lorsqu'elle y aurait placé sa lettre, elle mit :

« Pour monsieur Hesse lorsqu'il se présentera, afin qu'il remette le pli à son ami Léonce de Carnac. »

A la voir agir avec calme, personne n'eût supposé que la pauvre enfant en avait assez de la vie et qu'elle se chargeait avec ses mains, avec ses mains mignonnes, ses petits doigts effilés, d'y mettre un terme...

Personne n'eût supposé que dans quelques minutes, *peut-être*, cet œil bleu, jeune, se convulserait dans une dernière agonie... là... dans un horrible cauchemar... suscité par l'enivrement des nombreux parfums distillés dans le gaz sans issue.

Tout était prêt.

Devant elle, une à droite, l'autre à gauche, les deux enveloppes.

Devant sa table, éclairée par un jour faible que lui réservait la porte du vestibule — cette porte qu'elle fermerait tout à l'heure — elle écrivit :

« Mon cher Léonce,

« Dans quelques instants, je ne serai plus...

« Votre pensée devrait peut-être m'arrêter devant l'accomplissement de l'acte auquel je me soumets délibérément.

« Je ne veux pas m'y appesantir.

« *Lorsque certaines résolutions ont germé* dans un cerveau, tôt ou tard, elles surgissent de nouveau, et involontairement, l'on succombe.

« Non, non, plus de luttes semblables à celle que je viens de subir.

« Je ne pourrais certainement continuer la vie que je mène depuis plusieurs années.

« J'en ai assez.

« Quant à vous, mon cher Léonce, il est probable que votre existence actuelle est le prélude d'une vie que l'oncle Hubert vous ménage, c'est-à-dire une vie de chef de famille.

« Il me répugne de vous donner l'occasion de mener une existence en partie double.

« Cette volte-face de mon esprit vous étonnera peut-être.

« Ne soyez pas surpris. La femme la plus dépravée, la plus perverse, a ses retours où peu de chose la remettrait dans la bonne voie.

« Vous savez bien : à tout péché, miséricorde.

« Je n'ai *personne*, et, *entre deux voies* qui s'ouvrent devant moi : glisser, glisser encore ou couper court à tout, je choisis la dernière.

« Que Léa soit pour vous celle qu'elle a été. Pas autre chose.

« Tous les souvenirs s'éteignent. »

. . . .

La lettre n'avait amené aucune défaillance.

Ses beaux yeux ne s'étaient point mouillés.

Le cerveau la guidait bien plus que le cœur.

Elle sécha les dernières lignes avec un courage stoïque, mit la lettre de Léonce dans l'enveloppe adressée à Hesse, la cacheta, puis la renferma dans l'autre plus grande.

Elle ferma également celle-ci et la mit bien en vue sur la table au milieu du salon...

Elle apporta le réchaud, là, tout près de la grille garnie.

Elle prit une allumette, frotta.

Le phosphore ne s'enflamma pas.

Plusieurs fois, même résultat.

On aurait dit que le hasard, le destin avait pitié de cette petite créature qui voulait mourir.

Que lui manquait-il donc ?

Une parole, une main amie, un rien, qui eût pu la détourner, faire avorter le sinistre dessein !

L'avenir pouvait racheter le passé.

L'idée fixe la hantait.

Lentement, les émanations grisantes agissaient.

Elle prit le joujou qui lui servait de porte-allumettes, vint [illegible], et là, elle choisit une brindille où la trempe d'un rouge incarnat n'avait pas été manquée.

Elle ferma la porte.

Avec le bout de sa pantoufle, elle poussa en bas, dans l'interstice, l'ourlet de la portière.

Obscurité complète.

Elle n'y voyait pas pour se guider.

A tâtons elle trouva la cheminée, frotta l'allumette qui s'enflamma, la présenta aux bûchettes.

Une petite flamme courut de ci, de là, s'étendit.

Le coke crépita.

Déjà l'atmosphère était suffocante.

L'atonie se faisait sentir.

Dans le rayon de la flamme qui montait, Léa aperçut son verre où restait un peu de vin ambré.

Elle but une dernière fois.

Tout aussitôt, un vertige.

Elle se cramponne à la table, incline vers le canapé, tourne la tête.

Du noir... de l'ombre... puis une pesanteur lourde qui la suffoque dans ce décor de sépulcre.

Elle tremble.

Elle a peur.

Dans toute son horreur, l'impitoyable Faucheuse lui apparaît.

L'esprit alourdi, elle-même énervée, Léa s'assied.

La flamme bleue éclaire la glace.

Son image s'y reflète.

Elle ne s'y reconnaît pas, et dans la fantasmagorie d'un cerveau qui se détraque, elle croit voir un spectre.

Quelqu'un a-t-il assisté à ses préparatifs ?... Affolée... prise de peur... elle veut crier.

Impossible.

Sa gorge est nouée.

Ses dents se [illegible].

Ses oreilles bourdonnent.

Elle se dresse, se débat, comme pour se préserver du fantôme.

Toujours éveillée, la glace projette ses mouvements.

Avec, dans la tête un bruit de houle, les yeux hagards, Léa crie :

— Mourir ?... Non, non, pas à vingt-deux ans !

Comme une folle elle se lève, et, comme une folle ouvre la porte, descend l'escalier, part dans la rue, répétant dans un râle :

— Non... pas mourir... pas encore !...

Un homme vient dans sa direction.

Il se trouve devant elle.

Il la regarde.

Elle rit d'un rire d'halluciné.

Il met sa main sur son bras.

— Où allez-vous ?

Elle lève ses yeux vagues.

Il se demande si elle le reconnaît.

Elle cherche un refuge dans ses bras, comme pour se préserver du spectre qu'elle a vu, là-haut, gesticuler, et elle répète, les yeux hors de l'orbite, suppliante :

— Non, pas encore. Je n'ai que vingt-deux ans.

— Voyons, Léa, où allez-vous ?

La parole est calme.

Le regard de la malheureuse se fixe.

— Je ne veux pas remonter.

Hesse la croit démente.

Il dit :

— Vous n'avez ni chapeau, ni vêtement, où voulez-vous aller ?

Elle se regarde.

— Oui, c'est vrai, je n'ai ni mon chapeau, ni mes gants.

Alors, ses yeux s'emplissent de larmes.

C'était le salut.

Elle baisse la tête et répète :

— Je ne voudrais pas [illegible]... et [illegible]